



Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 février 2026 à 20h30

Dûment convoqué le 19 février, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

Présents :

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Anne-Laure COINDRE, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT, Adjoints

Sonia CHABERT, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Pascal MINODIER, Jean-Marc COINDRE, Séverine LUYTON, Jonathan PEYRAUD, Sébastien XERRI, Guy LEYDIER conseillers municipaux.

Absents excusés :

Marie Ange CHABERT a donné procuration à Nicole BOUY

Secrétaire de séance : Guy Leydier

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

1°) Délibérations :

- Cession voirie chemin des Marais à la commune.
- Vote des taux 2026
- Amendes de police

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses

- Tenue des bureaux de vote élections des 15 et 22 mars

Approbation du PV du Conseil du 27/01/2026 à l'unanimité

1°) Délibérations :

- **Cession du Chemin des Marais à la commune.** Le maire explique qu'une partie du chemin est en propriété privée alors que la commune entretient la totalité depuis de nombreuses années. La cession se fera à titre gratuit et les propriétaires actuels paieront les frais notariés.
 - Adopté par 14 voix POUR et 1 Abstention.
- **Vote des taux 2026 :** Le maire propose les taux communaux pour l'année 2026 :
 - La taxe d'habitation reste à 14,15 %
 - La taxe foncière reste à 32,06 %
 - La taxe sur le foncier non bâti reste à 62,10 %
- Adopté à l'unanimité.
- **Amendes de police :** la subvention accordée est de 2346 €. Il s'agit d'acheter des panneaux de signalisation routière.
 - Adopté à l'unanimité.

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

Commission travaux : changement de l'éclairage public par l'agglomération.

Les travaux du City-Park ont repris avec le beau temps.

Il a été constaté des fuites d'étanchéité sur le toit de la salle polyvalente. Le limiteur de la salle a des défaillances (signalisation intempestive). Pour ces deux problèmes, les installateurs seront contactés.

Urbanisme : Un arbre mort est à abattre le long de la route départementale. La DDT doit en replanter. Une division de parcelle est en cours au quartier Planchâtel. La fin de travaux (DAACT) du permis d'aménager du terrain « Regache » n'a toujours pas été reçue.

SIEH : Le compte administratif 2025 est approuvé. Le syndicat procède au changement progressif de tous les compteurs. Les ombrières ont été mises en service.

École : Un Conseil d'école aura lieu la semaine prochaine. Un bilan du Conseil municipal des jeunes a été fait : très apprécié, surtout la visite au Conseil Départemental à Valence.

CAS : Rien de nouveau depuis la dernière réunion.

SIVOS : Selon les effectifs actuels, la répartition des coûts a été modifiée. La part fixe par commune est de 10 016,27 € La part par enfant est de 1252,03 €. Soit, pour Triors, 20 032, 53 € et 30 048 € avec la part fixe. Pour les travaux effectués, la climatisation a été installée et les fenêtres ont été changées.

Budget : Les comptes administratifs n'ont toujours pas été établis, la trésorerie n'a toujours pas communiqué ses chiffres pour l'année 2025.

Pour **le PCS**, un tableau des clés sera rajouté dans le bureau du maire. Elles ont toutes été identifiées. Au total, il y a 2 jeux de clés.

Le père Kocian va porter plainte, au nom du monastère, car la barrière qui ferme la grotte (derrière l'école des filles) a été démontée. Il semble que quelqu'un squatte les lieux. Au monastère, la commission de sécurité s'est bien passée.

3°) Questions diverses

Le tableau de présence pour le bureau de vote des élections des 15 et 22 mars a été établi.

Il y a eu un problème lors d'une course de VTT organisée le 22 février : les organisateurs n'ont pas prévenu les propriétaires des terrains traversés ni les mairies concernées. Le maire a contacté cette association.

En fin de séance, le maire remercie les membres du Conseil pour le travail effectué.

Séance levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance



Le Maire

